

- 2° A assister à la messe, les dimanches et fêtes d'obligation ;
- 3° A aller à confesse au moins une fois tous les ans ;
- 4° A communier au moins une fois tous les ans, à Pâques ;
- 5° A jeûner les Quatre-Temps, la veille de certaines fêtes, tous les mercredis et vendredis de l'Avent et tout le Carême, excepté les dimanches ;
- 6° A faire maigre tous les vendredis, et même les samedis où l'on observe le jeûne ;
- 7° A payer la dîme et les autres droits de l'Eglise.

D. Les commandements de l'Eglise obligent-ils sous peine de péché mortel ?

R. Oui, les commandements de l'Eglise obligent sous peine de péché mortel, et c'est ce qui doit faire trembler un grand nombre de chrétiens qui les observent mal.

TRENTE ET UNIÈME LEÇON.

D. Avons-nous besoin de quelque secours pour observer les commandements ?

R. Oui, pour observer les commandements, nous avons besoin du secours de la grâce de Dieu.

D. Comment obtient-on la grâce ?

R. On obtient la grâce par la prière et par les sacrements.

D. Qu'est-ce que la prière ?

R. La prière est une élévation de notre esprit et de notre cœur à Dieu, pour lui rendre nos devoirs et lui demander nos besoins.

D. Est-il nécessaire de prier Dieu ?

R. Oui, il est nécessaire de prier Dieu, à cause du besoin continu que nous avons de sa grâce.

D. Comment faut-il prier ?

R. Il faut prier avec respect, avec attention et dévotion, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui seul nous pouvons mériter d'être exaucés.

D. Quelle est la plus excellente de toutes les prières ?

R. La plus excellente de toutes les prières, c'est le *Pater*, ou l'Oraison dominicale ; c'est Jésus-Christ lui-même qui nous l'a enseignée.

D. Récitez l'Oraison dominicale.

EN FRANÇAIS :

R. Notre Père, etc., p. 3.

EN LATIN :

Pater noster, etc., p. 3.

D. A qui parlons-nous en disant *Notre Père* ?

R. C'est à Dieu que nous parlons en disant *Notre Père*.